



Note brève et synthétique Budget primitif 2025

Communauté de Communes de Cattenom et Environs



Photographie : Service Communication CCCE - Août 2022

Table des matières

Préambule	3	3
Synthèse	4	4

1 - Le budget général de la CCCE

La section de fonctionnement	5
La section d'investissement	11
Les ratios financiers	16
La présentation agrégée et consolidée du budget général et des budgets annexes	16

2 - Les budgets annexes de la CCCE

Le budget annexe assainissement collectif	17
Le budget annexe assainissement non collectif	21
Le budget annexe bois et énergie	23

3 - La dette consolidée de la CCCE

25

Préambule

L'article 107 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 est venue compléter les dispositions des articles du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la publicité des budgets et des comptes administratifs. L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les principaux enjeux. Cette disposition s'applique à l'ensemble des Communes ainsi qu'aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale comprenant au moins une Commune de 3500 habitants et plus conformément à l'article L. 5211-36 du CGCT. La présente note répond à ces obligations réglementaires.

Le budget primitif 2025 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il retranscrit les propositions qui ont été présentées dans le rapport d'orientations budgétaires 2025 et qui ont fait l'objet d'un débat lors du Conseil communautaire en date du 5 novembre dernier. Les élus communautaires ont fait le choix de voter le budget primitif en fin d'année. Aussi, ce dernier ne tient pas compte des résultats antérieurs qui seront réintégrés au stade du Budget Supplémentaire qui devrait être voté courant avril 2025.

La CCCE gère un budget principal qui relève de la nomenclature comptable et budgétaire M57. Elle gère également 3 budgets annexes qui relèvent de la nomenclature M4. Ils sont énumérés ci-dessous :

- Budget annexe « assainissement collectif »
- Budget annexe « assainissement non collectif »
- Budget annexe « bois et énergie »

Synthèse

La CCCE a élaboré son budget primitif 2025 dans un contexte de forte incertitude. L'inflation devrait être jugulée d'ici la fin d'année 2025, mais les perspectives de croissance à l'échelle française sont globalement atones.

Par ailleurs, l'assemblée nationale a rejeté le 12 novembre 2024 la première partie du Projet de loi de Finances (PLF) pour 2025, entraînant de ce fait le rejet de l'ensemble du budget. Ceci suscite de fortes interrogations sur les dispositions que contiendra la maquette finale du PLF 2025.

La construction du budget communautaire s'est ainsi fondée sur le PLF 2025 présenté initialement par le Gouvernement. Le constat d'un déficit public supérieur à 6% et d'une procédure de déficit excessif enclenchée par le Conseil de l'Union Européenne a conduit le Premier Ministre à dévoiler une série de mesures destinées à dégager près de 60 Md€ d'économies. Le secteur public local est particulièrement ciblé à travers un projet de prélèvement sur les recettes des collectivités les plus grandes ou encore la réduction des crédits dédiés au FCTVA. Pour la CCCE cette mesure représenterait une perte potentielle de l'ordre de 1.3 M€ par an, ce qui justifie une posture de prudence dans la conduite de sa stratégie pluriannuelle d'investissement.

Le plan d'investissement projeté par la CCCE pour 2025 s'établit tout de même à près de 55 M€, nécessitant l'inscription d'un emprunt d'équilibre. Ce dernier devrait néanmoins être effacé en partie, lorsque la CCCE intégrera ses résultats antérieurs lors du vote du budget supplémentaire. La CCCE mobilisera ainsi son excédent cumulé de fonctionnement pour financer ses dépenses d'équipement.

Au stade du budget primitif, la CCCE dispose cependant d'un excédent brut prévisionnel de plus de 1 M€ afin de financer ce programme. Cet excédent est en baisse. Il traduit une progression plus importante des dépenses réelles (doublement de l'enveloppe de DSC aux communes membres et dispositions relevant du PLF 2025) que des recettes réelles de la section de fonctionnement qui évoluent moins rapidement que les dépenses.

Par ailleurs, les mesures annoncées dans le cadre du PLF 2025 justifient une posture de vigilance sur la pérennité des recettes fiscales communautaires, et plus encore s'agissant des dispositifs de compensation de l'Etat dont le dynamisme relatif sera de toute évidence entièrement neutralisé en 2025.

1 – Le Budget principal de la CCCE

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

La section de fonctionnement du budget primitif principal de la CCCE s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 52,7M €. Elle connaît une augmentation globale de 3,1% par rapport à 2024.

Cette hausse est principalement liée à l'augmentation des charges de reversement dans le chapitre 014, ainsi qu'à l'augmentation des charges à caractère général identifiée dans le chapitre 011 et des dépenses de personnel regroupées dans le chapitre 012. Elle est toutefois neutralisée par la baisse du montant de l'excédent brut de fonctionnement.

DEPENSES				
CHAPITRES	OBJET	Budget primitif 2024	Budget primitif 2025	Evolution BP 2025/2024
011	Charges à caractère général	11 197 023,00 €	12 782 283,53 €	14,16%
012	Charges de personnel et frais assimilés	11 158 000,00 €	11 891 000,00 €	6,57%
014	Atténuations de produits	19 404 000,00 €	22 405 000,00 €	15,47%
65	Autres charges de gestion courante	1 259 450,00 €	1 356 354,00 €	7,69%
Total des dépenses de gestion courante		43 018 473,00 €	48 434 637,53 €	12,59%
66	Charges financières	800 000,00 €	750 000,00 €	-6,25%
67	Charges exceptionnelles	100 000,00 €	100 000,00 €	0,00%
68	Dotations provisions	167 000,00 €	75 280,27 €	-54,92%
Total des dépenses réelles de fonctionnement		44 085 473,00 €	49 359 917,80 €	11,96%
042	Opérations d'ordre	2 300 000,00 €	2 300 000,00 €	0,00%
023	Virement à la section d'investissement	4 813 266,00 €	1 124 195,20 €	-76,64%
Total des dépenses d'ordre		7 113 266,00 €	3 424 195,20 €	-51,86%
TOTAL		51 198 739,00 €	52 784 113,00 €	3,10%

Dépenses :

🕒 Chapitre 011 : Les charges à caractère général

Ce chapitre retrace les dépenses de fonctionnement de l'ensemble des services et les dépenses d'entretien des bâtiments. Il est projeté en hausse en raison notamment du financement de dispositifs nouveaux et impactant la section de fonctionnement. On pourra citer notamment l'engagement de la CCCE en matière de politique de mobilité au travers de la mise en place d'un service de navettes gratuites baptisé RÉGLICE destiné principalement aux travailleurs frontaliers. On pourra également citer la hausse de la participation communautaire en direction du SMITU pour permettre l'adhésion de l'ensemble des Communes membres afin qu'elles puissent bénéficier de lignes régulières et de transport à la demande. On peut également noter la hausse de la contribution attendue par le SYDELON suite au renouvellement de ses marchés de transports et de traitement.

🕒 Chapitre 012 : Les charges de personnel

Les prévisions budgétaires pour 2025 affichent une hausse de l'ordre de 733 K€ de la masse salariale par rapport au budget 2024. Cette augmentation prévisionnelle s'explique par l'évolution de la structure des effectifs. En effet, la prévision budgétaire 2025 tient compte d'un renforcement des effectifs afin de poursuivre et amplifier la dynamique engagée dans la mise en œuvre des projets communautaires. Cela se matérialisera notamment par la création de 6 postes nouveaux tels que le recrutement d'un chargé de mission en charge du Contrat Local de Santé, d'un chargé de mission Urbanisme dans le cadre d'une réflexion portant sur un projet de transfert de la compétence urbanisme ou encore les effectifs nécessaires à l'ouverture au public de la Maison de la Nature et du Tourisme.

Le budget 2025 tiendra également compte d'un glissement vieillesse technicité de l'ordre de 2%. Il intégrera également l'augmentation de la masse salariale liée à diverses mesures annoncées dans le cadre du PLF 2025 telles que la hausse de 4 points de la cotisation employeur à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), la revalorisation du SMIC au 1er novembre 2024 à hauteur de 2 % qui passera ainsi à 1802,25 €.

🕒 Chapitre 014 : Les atténuations de produits

Ce poste constitue le premier chapitre en matière de dépenses de l'ensemble de la section de fonctionnement et représente à lui seul près de 42,5% des dépenses de fonctionnement de la CCCE. Il connaît par ailleurs la plus forte croissance. Au global, les charges de reversement sont projetées, par rapport à l'année 2024, en hausse de plus de 3 M€. Cette hausse résulte d'une solidarité renforcée en direction des Communes membres provenant d'un doublement du montant de l'enveloppe de DSC. Elle s'explique également par la contribution à un fonds de réserve prévue par les dispositions du PLF 2025 à hauteur de 1 M€, dont le but est d'associer les collectivités à l'effort de redressement des comptes publics et de renforcer le mécanisme de péréquation nationale.

Dépenses relevant du chapitre 014	Montant
Attribution de Compensation	404 000,00 €
Dotation de Solidarité Communautaire	4 400 000,00 €
FNGIR	13 900 000,00 €
Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC)	2 700 000,00 €
Alimentation d'un fonds de précaution (prélèvement sur les recettes fiscales)	1 000 000,00 €

⌚ Chapitre 65 : Les autres charges de gestion courante

Ce poste budgétaire concerne essentiellement les subventions de fonctionnement versées aux associations (728 K€), les frais d'accès aux divers logiciels métiers (360 K€) ainsi que les indemnités versées aux élus communautaires.

⌚ Chapitre 66 : Les charges financières

Il s'agit du remboursement des intérêts des emprunts qui affiche une relative stabilité.

⌚ Chapitre 67 : Les charges exceptionnelles

Ce chapitre comprend notamment des annulations éventuelles sur des titres émis sur les exercices antérieurs.

⌚ Chapitre 68 : Les dotations aux provisions

Ce chapitre permet de couvrir une charge ou un risque prévisible (admission en non-valeur par exemple).

⌚ Chapitre 042 : Opérations d'ordre

Ce chapitre correspond aux amortissements qui sont liés aux travaux et/ou acquisitions réalisés sur les années antérieures.

⌚ Chapitre 023 : Virement effectué à la section d'investissement

Ce chapitre correspond à l'excédent prévisionnel brut de la CCCE qui connaît une forte baisse comparée à l'année 2024 consécutivement à une évolution plus rapide des dépenses réelles que des recettes réelles de la section de fonctionnement. Cet excédent brut permet de financer le programme d'investissement.

Recettes :

Les ressources de fonctionnement sont constituées pour l'essentiel du produit de la fiscalité ainsi que des dotations et participations. Elles comprennent également les produits des services et du domaine.

RECETTES				
CHAPITRES	OBJET	Budget primitif 2024	Budget primitif 2025	Evolution BP 2025/2024
013	Atténuations de charges	182 000,00 €	180 200,53 €	-0,99%
70	Produits des services et du domaine	2 200 037,00 €	1 858 383,47 €	-15,53%
73	Impôts et taxes	6 369 005,78 €	6 192 744,00 €	3,51%
731	Imposition directes	27 242 314,22 €	28 710 872,00 €	3,92%
74	Dotations et participations	14 819 332,00 €	15 425 863,00 €	4,09%
75	Autres produits de gestion courante	246 050,00 €	246 050,00 €	0,00%
Total des recettes de gestion courante		51 058 739,00 €	52 614 113,00 €	3,05%
78	Reprise sur provisions		30 000,00 €	
Total des recettes réelles de fonctionnement		51 058 739,00 €	52 644 113,00 €	3,11%
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	140 000,00 €	140 000,00 €	0,00%
Total des recettes d'ordre		140 000,00 €	140 000,00 €	0,00%
TOTAL		51 198 739,00 €	52 784 113,00 €	3,10%

🕒 Chapitre 013 : Les atténuations de charges

Il s'agit des remboursements liés à l'assurance garantie statutaire du personnel mise en place depuis février 2016. L'estimation de recettes pour 2025 est réalisée sur la base d'un scénario prudent.

🕒 Chapitre 70 : Les produits des services, du domaine et des ventes

Les recettes émanant de ce chapitre sont issues principalement des multi-accueil (667 K€) et de l'activité du service environnement à travers la gestion des déchetteries (521 K€). En second rang, interviennent les recettes issues du reversement des salaires liés à l'activité des services au titre des budgets annexes (Assainissement et production de plaquettes bois) pour 345 K€ ainsi que celles de la régie du centre aquatique Cap'Vert.

🕒 Chapitre 73 et 731 : Impôts et taxes

Les recettes de fonctionnement de la CCCE sont issues principalement de la fiscalité. En effet, les recettes fiscales représentent plus de 66% des recettes totales de fonctionnement.

Ces dernières connaissent une légère hausse. En 2025, elles sont projetées avec une augmentation prudente des bases fiscales de 2% et une augmentation du taux

de la Taxe foncière sur les propriétés bâties de 1%, conformément au pacte financier et fiscal 2021 - 2026.

Elles sont retracées dans les tableaux, ci-dessous :

		Budget primitif 2024	Budget primitif 2025
73 Impôts et taxes (sauf 731)		6 369 005,78 €	6 192 744,00 €
73211	Attribution de compensation	347 595,78 €	347 596,00 €
73215	Reversements conventionnels de fiscalité	9 259,00 €	9 447,00 €
7351	Fraction compensatoire TFPB et taxe habitat ^o résidences principales	2 925 487,00 €	3 000 000,00 €
7352	Fraction compensatoire de la CVAE	0,00 €	2 835 701,00 €
738	Autres impôts et taxes	2 846 664,00 €	0,00 €
731 Fiscalité locale		27 242 314,22 €	28 710 872,00 €
73111	Impôts directs locaux	17 210 939,82 €	17 819 641,00 €
73113	Taxe sur les surfaces commerciales	75 163,00 €	75 720,00 €
73114	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	8 760 765,00 €	8 977 594,00 €
73133	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilées	769 446,40 €	805 629,00 €
73136	Taxe gestion milieux aquatiques et prévention inondations	416 000,00 €	621 288,00 €
73141	Taxe sur la consommation finale d'électricité	240 000,00 €	400 000,00 €
731721	Taxe de séjour	10 000,00 €	11 000,00 €
TOTAL		33 611 320,00 €	34 903 616,00 €

Par ailleurs, à l'instar de l'ensemble des collectivités et EPCI, la CCCE subit une mutation progressive d'une partie de ses recettes fiscales (chapitre 73 - produit de CFE, de TFPB, de CVAE, etc.) en faveur d'une compensation de l'Etat (chapitre 74 - Compensation du foncier économique, etc.).

🕒 Chapitre 74 : Les dotations et participations

Sous l'effet de la disparition progressive des recettes fiscales directes, les produits de compensation de l'Etat sont en croissance depuis 2020 en lien avec les différentes réformes fiscales (disparition de la Taxe d'Habitation, réduction de moitié des bases de foncier bâti et de CFE visant les bâtiments industriels). Les dotations de compensation reçues de l'Etat représentent désormais 87,49 % de ce poste de recettes (13,4 M€) et sont les suivantes :

Etat - compensation CET (CVAE et CFE)	10 730 362,00 €
Etat - compensation exonération Taxe Foncière	2 765 761,00 €

Les autres recettes sont composées principalement de la Dotation Globale de Fonctionnement (335 K€) et des dotations attendues de la CAF dans le cadre de la mise en œuvre des politiques liées à la Petite Enfance qui représentent 8,79 % de ce chapitre (1,3 M€).

⌚ Chapitre 75 : Les autres produits de gestion courante

Ces produits restent stables en 2025. Ces derniers proviennent de la location de la cuisine centrale par le Foyer des Jeunes Travailleurs (FJT), de la location de cellules à l'hôtel d'entreprises (ancien bâtiment Lidl) et du loyer versé par l'association APADIC dans le cadre de la mise à disposition du bâtiment de la résidence d'automne.

⌚ Chapitre 78 : Les reprises sur provisions

Il s'agit de la reprise des provisions antérieures.

⌚ Chapitre 042 :

Ce chapitre concerne les travaux qui seront effectués en régie par les agents du service bâtiment et retranscrit également les amortissements liés aux subventions.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses d'investissement sont projetées à un niveau proche de 54,7 M€ au titre de l'exercice 2025.

Le projet de plan d'investissement, très conséquent, comprend d'une part près de 39,8 M€ de crédits destinés à financer les différentes études, travaux et acquisitions identifiés comme prioritaires pour l'exercice 2025. D'autre part, le projet intègre également les subventions d'investissement estimées à 7,5 M€, les travaux de voirie réalisés en Maîtrise d'Ouvrage Déléguée prévus à hauteur de 2,8 M€ et la charge de remboursement en capital de la dette communautaire projetée à 1,8 M€.

Ce programme s'inscrit en conformité avec les orientations budgétaires ayant fait l'objet d'un débat lors du Conseil communautaire en date du 5 novembre 2024.

DEPENSES				
CHAPITRES	OBJET	Budget primitif 2024	Budget primitif 2025	Evolution BP 2025/2024
20	Immobilisations incorporelles	4 178 500,00 €	5 229 685,00 €	25,16%
204	Subventions d'équipement versées	2 080 000,00 €	7 507 023,52 €	260,91%
21	Immobilisations corporelles	17 170 568,00 €	14 838 409,00 €	-13,58%
23	Immobilisations en cours	14 465 000,00 €	19 739 500,00 €	36,46%
Total des dépenses d'équipement		37 894 068,00 €	47 314 617,52 €	24,86%
16	Emprunts et dettes assimilées	1 800 500,00 €	1 800 500,48 €	0,00%
27	Autres immobilisations financières	135 000,00 €	2 015 000,00 €	1392,59%
Total des dépenses financières		1 935 500,00 €	3 815 500,48 €	97,13%
45	Opérations pour le compte de tiers	2 903 000,00 €	2 829 000,00 €	-2,55%
Total des dépenses réelles d'investissement		42 732 568,00 €	53 959 118,00 €	26,27%
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	140 000,00 €	140 000,00 €	0,00%
041	Opérations patrimoniales	600 000,00 €	600 000,00 €	0,00%
Total des dépenses d'ordre d'investissement		740 000,00 €	740 000,00 €	0,00%
TOTAL		43 472 568,00 €	54 699 118,00 €	25,82%

Dépenses :

🕒 Chapitres 20-21 et 23

Les principales orientations financières projetées pour le budget 2025 sont présentées selon les quatre axes du projet de territoire :

Un territoire à haut niveau de service

- Le développement des mobilités douces - 3 M€
- Le programme d'aménagement de voiries et des ERA - 2.1 M€
- Le projet de construction d'un équipement culturel - 2.8 M€
- La réhabilitation du Centre nautique Cap'Vert - 6 M€
- La réhabilitation d'un gymnase dédié au football - 1.5 M€
- Les études pour de nouveaux équipements sportifs - 560 K€
- L'installation de la vidéoprotection et du contrôle d'accès - 350 K€
- La construction d'une nouvelle gendarmerie - 1 M€
- Le projet de nouvelle aire d'accueil des gens du voyage - 2 M€

Un territoire d'hospitalité

- La création d'un pôle entrepreneurial - 4.9 M€
- La construction d'une blanchisserie et de locaux mutualisés - 790 K€
- Le versement d'une avance remboursable à la SODEVAM - 2 M€
- La poursuite du programme culturel - 300 K€

Un territoire d'expérience(s)

- La poursuite du programme de valorisation de la Citadelle - 1,1 M€
- L'acquisition de cellules pour les producteurs et les artisans - 1,6 M€

Un territoire engagé

- L'accompagnement à la transition énergétique - 1.2 M€
- L'achèvement de la Maison de la Nature - 1,2 M€
- Les travaux en lien avec la politique GEMAPI - 1,1 M€
- Le réaménagement des déchèteries - 529 K€
- Le projet de construction d'une nouvelle STEP - 6 M€
- Les travaux d'extension de la Maison communautaire - 1,5 M€

📄 Chapitre 204 :

Ce chapitre correspond aux Fonds de concours et subventions d'investissement versées. Il est en nette augmentation notamment avec la mise en place d'un Fonds de soutien en direction des professions libérales de santé pour 300 K€ ainsi qu'une subvention d'investissement dédiée à la création d'une nouvelle station d'épuration (6 M€). Il comprend également :

- Fonds de concours dédiés aux économies d'énergie pour 465 K€ (dont un soutien à l'achat de vélos à assistance électrique),
- Aides aux entreprises y compris dans le cadre du développement agricole pour 170 K€,
- Participation à la Sodevam pour 200 K€ (ZA de Kanfen),
- Aides à la création d'hébergements touristiques pour 100 K€,
- Aides à l'amélioration de l'habitat pour 100 K€,

- Aides à l'immobilier (convention AMIE) pour 100 K€,
- Aides au ravalement des façades pour 25 K€.

⌚ Chapitre 16 :

Il concerne le remboursement en capital des emprunts qui reste stable.

⌚ Chapitre 27 :

Il s'agit d'apports financiers dans le cadre d'apport en compte courant notamment destinés à la Sodevam et de prêts destinés aux entreprises et agriculteurs.

⌚ Chapitre 45 :

Chapitre qui concerne les opérations de maîtrise d'ouvrage déléguée en voirie qui s'équilibre en dépenses et recettes.

⌚ Chapitre 040 :

Ce chapitre comprend les travaux en régie réalisés par les agents du service bâtiment, ainsi que les amortissements liés aux subventions.

⌚ Chapitre 041 :

Il s'agit des crédits prévus pour la gestion de l'avance forfaitaire dans le cadre des marchés publics.

Recettes :

Les recettes réelles de la section d'investissement proviennent essentiellement du virement de la section fonctionnement, du FCTVA, des recettes issues des opérations conduites en MOD en matière de voirie et des subventions d'investissement. Les recettes d'ordre sont composées des amortissements et des opérations patrimoniales.

RECETTES				
CHAPITRES	OBJET	Budget primitif 2024	Budget primitif 2025	Evolution BP 2025/2024
13	Subventions d'investissement	818 065,00 €	604 117,48 €	-26,15%
16	Emprunt et dettes assimilées	29 115 237,00 €	45 409 255,32 €	55,96%
Total des recettes d'équipement		29 933 302,00 €	46 013 372,80 €	53,72%
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 900 000,00 €	1 809 050,00 €	-37,62%
165	Emprunts et dettes assimilées		500,00 €	
27	Autres immobilisations financières	23 000,00 €	23 000,00 €	0,00%
Total des recettes financières		2 923 000,00 €	1 832 550,00 €	-37,31%
45	Opérations pour le compte de tiers	2 903 000,00 €	2 829 000,00 €	-2,55%
Total des recettes réelles d'investissement		35 759 302,00 €	50 674 922,80 €	41,71%
021	Virement à la section d'investissement	4 813 266,00 €	1 124 195,20 €	-76,64%
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	2 300 000,00 €	2 300 000,00 €	0,00%
041	Opérations patrimoniales	600 000,00 €	600 000,00 €	0,00%
Total des recettes d'ordre d'investissement		7 713 266,00 €	4 024 195,20 €	-47,83%
TOTAL		43 472 568,00 €	54 699 118,00 €	25,82%

Ⓟ Chapitre 13 :

Le programme d'investissement est également financé par des subventions d'investissement inscrites pour un montant de 604 K€ au sein de ce chapitre liés notamment aux travaux réalisés dans le cadre de la compétence GEMAPI

Ⓟ Chapitre 16 :

Il correspond à l'emprunt nécessaire pour voter le budget en équilibre. Ce dernier sera effacé en partie lors de l'intégration des résultats de l'exercice 2024 à l'occasion du vote du Budget Supplémentaire 2025.

Ⓟ Chapitre 10 :

Il comprend principalement le produit issu du FCTVA.

Ⓟ Chapitre 27 :

Il s'agit d'une recette liée à la soulte de la ZA de Hettange-Grande.

Ⓟ Chapitre 45 :

Ce sont les recettes relatives à la Maîtrise d'Ouvrage Déléguée pour les travaux de voirie (travaux de voirie des communes).

Ⓟ Chapitre 021 :

Ce programme d'investissement est financé par plus de 1 M€ d'autofinancement prévisionnel dégagé de la section de fonctionnement qui connaît une nette diminution de 3,8 M€ comparé à celui de l'année 2024.

Ⓟ Chapitre 040 :

Ce chapitre retranscrit les amortissements liés aux travaux et/ou acquisitions réalisés les années précédentes.

Ⓟ Chapitre 041 :

Ce chapitre est utilisé pour la gestion des avances forfaitaires liées aux marchés publics.

CONCLUSION :

Le budget primitif 2025 se traduit par un programme d'investissement ambitieux en cohérence avec les orientations du mandat. Financé en partie au stade du budget primitif par un emprunt d'équilibre qui pourra être effacé pour sa majeure partie lors de l'intégration des résultats 2024 au stade du Budget Supplémentaire. A cette occasion, le programme d'investissement pourra faire l'objet de réajustements.

LES RATIOS FINANCIERS DU BUDGET PRINCIPAL

Les données synthétiques sur la situation financière de la collectivité prévues à l'article L2313-1 du CGCT comprennent 10 ratios définis à l'article R2313-1 :

INFORMATIONS FINANCIERES - RATIOS	Valeurs
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1732,96
Recettes réelles de fonctionnement /population	1845,35
Dépenses d'équipement brut / population	1660,98
Encours de dette / population	1001,46
DGF / population	12,39
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	24,09%
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	97,3351%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	90,01%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	54,2693%
Epargne brute /recettes réelles de fonctionnement	6,09%

PRESENTATION AGREGEE ET CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

BUDGET 2025 CONSOLIDE				
			DEPENSES	RECETTES
BUDGET PRINCIPAL CCCE	Fonctionnement	52 784 113,00 €	52 784 113,00 €	
	Investissement	54 699 118,00 €	54 699 118,00 €	
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF	Fonctionnement	3 460 050,00 €	3 460 050,00 €	
	Investissement	7 880 900,00 €	7 880 900,00 €	
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	Fonctionnement	7 500,00 €	7 500,00 €	
	Investissement	- €	- €	
BUDGET ANNEXE BOIS ET ENERGIE	Fonctionnement	12 932,00 €	12 932,00 €	
	Investissement	7 612,00 €	7 612,00 €	
TOTAL			118 852 225,00 €	118 852 225,00 €

2 - Les budgets annexes de la CCCE

➤ Le budget assainissement collectif

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

La section de fonctionnement du budget primitif « assainissement collectif » de la CCCE s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 3,4 M€. Elle connaît une relative stabilité comparée au budget primitif de 2024.

DEPENSES				
CHAPITRES	OBJET	Budget primitif 2024	Budget primitif 2025	Evolution BP 2025/2024
011	Charges à caractère général	953 320,00	1 118 054,00	17,28%
012	Charges de personnel et frais assimilés	445 832,00	318 496,00	-28,56%
014	Atténuations de produits	50 000,00	50 000,00	0,00%
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00	3 500,00	250,00%
	Total des dépenses de gestion courante	1 450 152,00	1 490 050,00	2,75%
66	Charges financières	270 000,00	270 000,00	0,00%
67	Charges exceptionnelles	500 000,00	500 000,00	0,00%
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	2 220 152,00	2 260 050,00	1,80%
042	Opérations d'ordre entre sections	1 200 000,00	1 200 000,00	0,00%
	Total des dépenses d'ordre	1 200 000,00	1 200 000,00	0,00%
	TOTAL	3 420 152,00	3 460 050,00	1,17%

RECETTES				
CHAPITRES	OBJET	Budget primitif 2024	Budget primitif 2025	Evolution BP 2025/2024
70	Produits des services et du domaine	2 850 152,00	2 900 000,00	1,75%
75	Autres produits de gestion courante		50,00	
	Total des recettes de gestion courante	2 850 152,00	2 900 050,00	1,75%
	Total des recettes réelles de fonctionnement	2 850 152,00	2 900 050,00	1,75%
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	570 000,00	560 000,00	-1,75%
	Total des recettes d'ordre	570 000,00	560 000,00	-1,75%
	TOTAL	3 420 152,00	3 460 050,00	1,17%

Dépenses :

🕒 Charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre budgétaire est en hausse en 2025. Il porte sur des charges courantes et sur des dépenses d'entretien des stations d'épuration (STEP), des lagunes et des réseaux.

🕒 Charges de personnel (chapitre 012) :

Les charges de personnel connaissent une baisse. En effet à compter de 2025 une quote-part sera appliquée afin de distinguer ce qui relève du budget assainissement collectif et ce qui relève de la gestion des eaux pluviales subordonnée au budget principal de la CCCE.

🕒 Chapitre 014 :

Ce chapitre est lié à la redevance de performance qui fait l'objet d'un reversement direct à l'Agence de l'Eau, exclusivement pour les communes de Kanfen, Breistroff-La-Grande et de Roussy-Le-Village.

🕒 Chapitre 65 :

Ce chapitre connaît une hausse. Il comprend l'accès aux licences liées à l'utilisation des logiciels des superviseurs pour les stations d'épuration.

🕒 Chapitre 66 :

Ce poste de dépenses concerne le remboursement des intérêts des emprunts.

🕒 Chapitre 67 :

Ce chapitre comprend essentiellement les participations financières versées à la STEP de Bettembourg et à celle de Mondorff. Il comprend également les éventuels remboursements liés à redevance assainissement et aux branchements pour les particuliers.

🕒 Chapitre 042 :

Ce chapitre concerne les amortissements faisant suite aux travaux et/ou acquisitions réalisés les années antérieures.

Recettes :

🕒 Chapitre 70 :

Ce poste budgétaire est projeté légèrement en hausse. Il comprend les recettes issues principalement de la redevance en matière d'assainissement collectif, les remboursements liés aux travaux de branchement versés par les usagers et la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC).

🕒 Chapitre 75 :

Il s'agit d'une inscription budgétaire pour d'éventuels reliquats de TVA.

🕒 Chapitre 042 :

Il s'agit des amortissements liés aux subventions obtenues pour les travaux et/ou acquisitions antérieures.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

La section d'investissement estimée à 7,8 M€, est projetée en hausse sur l'exercice 2025. En effet, la création d'une nouvelle station d'épuration est envisagée et une enveloppe de 6 M€ a été prévue à ce titre. Cette station d'épuration serait destinée au traitement des eaux usées des Communes de

Volmerange-Les-Mines et d'Escherange qui dépendent actuellement du STEP de Bettembourg. Son financement est prévu au travers du versement dérogatoire d'une subvention d'investissement émanant du budget principal de la CCCE.

DEPENSES				
CHAPITRES	OBJET	Budget primitif 2024	Budget primitif 2025	Evolution BP 2025/2024
20	Immobilisations incorporelles	30 000,00 €		-100,00%
21	Immobilisations corporelles	1 264 000,00 €	550 900,00 €	-56,42%
23	Immobilisations en cours	350 000,00 €	6 350 000,00 €	1714,29%
Total des dépenses d'équipement		1 644 000,00 €	6 900 900,00 €	319,76%
16	Emprunts et dettes assimilées	380 000,00 €	380 000,00 €	0,00%
Total des dépenses réelles d'investissement		2 024 000,00 €	7 280 900,00 €	259,73%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	570 000,00 €	560 000,00 €	-1,75%
041	Opérations patrimoniales	40 000,00 €	40 000,00 €	0,00%
Total des dépenses d'ordre d'investissement		610 000,00 €	600 000,00 €	-1,64%
TOTAL		2 634 000,00 €	7 880 900,00 €	199,20%

RECETTES				
CHAPITRES	OBJET	Budget primitif 2024	Budget primitif 2025	Evolution BP 2025/2024
13	Subventions d'investissement		6 000 000,00 €	
16	Emprunt et dettes assimilées	1 394 000,00 €	640 900,00 €	-54,02%
Total des recettes d'équipement		1 394 000,00 €	6 640 900,00 €	376,39%
Total des recettes réelles d'investissement		1 394 000,00 €	6 640 900,00 €	376,39%
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	1 200 000,00 €	1 200 000,00 €	0,00%
041	Opérations patrimoniales	40 000,00 €	40 000,00 €	0,00%
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 240 000,00 €	1 240 000,00 €	0,00%
TOTAL		2 634 000,00 €	7 880 900,00 €	199,20%

Dépenses :

🕒 Chapitre 21 :

Les crédits inscrits sont destinés à réaliser des travaux sur les postes de relevage, et à permettre la mise en œuvre d'actions curatives garantissant le bon fonctionnement du réseau (acquisition de pompes, préleveurs, armoires électriques, etc.).

🕒 Chapitre 23 :

Ce chapitre prévoit notamment la construction d'une nouvelle Station d'épuration.

⌚ Chapitre 16 :

Ce chapitre lié au remboursement en capital des emprunts dont l'amortissement progressif permet de projeter les dépenses à la baisse pour 2025.

⌚ Chapitre 040 :

Ce chapitre est constitué des amortissements liés aux subventions perçues dans le cadre d'acquisitions et/ou de travaux effectués.

⌚ Chapitre 041 :

Ces crédits sont prévus pour la gestion de l'avance forfaitaire dans le cadre des marchés publics.

Recettes :

⌚ Chapitre 13 :

Il s'agit d'une subvention provenant du budget général permettant de financer la construction d'une nouvelle STEP.

⌚ Chapitre 16 :

Inscription d'un emprunt pour équilibrer la section au stade du budget primitif et avant de procéder à la réintégration des résultats financiers 2024 lors du budget supplémentaire voté en 2025.

⌚ Chapitre 040 :

Amortissements liés aux travaux et/ou acquisitions réalisées les années précédentes et qui sont projetés de façon globalement stable.

⌚ Chapitre 041 :

Ces crédits permettent d'annuler les avances forfaitaires liées aux marchés publics.

CONCLUSION :

La hausse des charges de fonctionnement est contenue à un peu moins de 1.17% au stade du budget primitif. Le programme d'investissement 2025 est prévu en hausse. Il sera financé en partie au stade du Budget Primitif par un emprunt d'équilibre qui pourra être effacé totalement au stade du Budget Supplémentaire lors de l'intégration des résultats 2024. A cette occasion, le programme d'investissement pourra faire l'objet de réajustements éventuels.

➤ Budget assainissement non collectif

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

La section de fonctionnement du budget primitif « SPANC » s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 7 500 €. Elle connaît une baisse conséquente par rapport à 2024 en raison de l'achèvement de la campagne de vérification réglementaire des dispositifs d'assainissement non collectifs (ANC) en 2024 prévue tous les 8 ans.

DEPENSES				
CHAPITRES	OBJET	Budget primitif 2024	Budget primitif 2025	Evolution BP 2025/2024
011	Charges à caractère général	10 500,00 €	500,00 €	-95,24%
012	Charges de personnel et frais assimilés	14 300,00 €	6 990,00 €	-51,12%
65	Autres charges de gestion courante	10,00 €	10,00 €	0,00%
TOTAL		24 810,00 €	7 500,00 €	-69,77%

RECETTES				
CHAPITRES	OBJET	Budget primitif 2024	Budget primitif 2025	Evolution BP 2025/2024
75	Autres produits de gestion courante	24 810,00 €	7 500,00 €	-69,77%
TOTAL		24 810,00 €	7 500,00 €	-69,77%

Dépenses :

Ⓜ Chapitre 011 :

Les contrôles courants des dispositifs individuels d'assainissement non collectif liés à des constructions nouvelles ou des ventes s'opèrent sur ce chapitre.

Ⓜ Chapitre 012 :

Les prévisions concernent la masse salariale estimée en baisse eu égard à l'activité du service.

Ⓜ Chapitre 65 :

Crédits prévus pour des éventuels reliquats de TVA.

Recettes :

⌚ Chapitre 75 :

Ce chapitre comprend les recettes liées aux contrôles courants des dispositifs d'assainissement non collectifs émanant de la refacturation aux usagers.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

⌚ Sans objet pour ce budget

CONCLUSION :

En matière d'orientations budgétaires 2025, l'activité de ce budget va porter essentiellement sur les contrôles courants des installations d'assainissement non collectif dans le cadre de constructions nouvelles ou de ventes.

Les recettes courantes baissent et se limitent à l'activité du service compte tenu de la disparition des aides relatives à la réhabilitation de l'ANC versées auparavant par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.

➤ Budget bois et énergie

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

La section de fonctionnement du budget primitif « bois et énergie » de la CCCE s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur 12,9 K€. Elle connaît une baisse par rapport aux prévisions de l'année 2024.

DEPENSES				
CHAPITRES	OBJET	Budget primitif 2024	Budget primitif 2025	Evolution BP 2025/2024
011	Charges à caractère général	3 400,00 €	3 900,00 €	14,71%
012	Charges de personnel et frais assimilés	13 250,00 €	1 000,00 €	-92,45%
65	Autres charges de gestion courante	10,00 €	10,00 €	0,00%
66	Charges financières	550,00 €	410,00 €	-25,45%
042	Opérations d'ordre	7 612,00 €	7 612,00 €	0,00%
TOTAL		24 822,00 €	12 932,00 €	-47,90%

RECETTES				
CHAPITRES	OBJET	Budget primitif 2024	Budget primitif 2025	Evolution BP 2025/2024
70	Produits des services et du domaine	23 053,00 €	11 163,00 €	-51,58%
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	1 769,00 €	1 769,00 €	0,00%
TOTAL		24 822,00 €	12 932,00 €	-47,90%

Dépenses :

🕒 Chapitre 011 :

Ce chapitre comprend l'achat de petit matériel, de carburant et la location d'un hangar de stockage. Une démarche de mutualisation du hangar avec l'activité de collecte des ordures ménagères qui relèvent du budget principal a été mise en place.

🕒 Chapitre 012 :

La masse salariale est en baisse eu égard à l'activité du service.

🕒 Chapitre 65 :

Il s'agit de crédits prévus pour assurer le traitement d'éventuels reliquats de TVA.

🕒 Chapitre 66 :

Ce chapitre concerne le remboursement des intérêts suite à l'emprunt contracté auprès du Crédit Mutuel à hauteur de 67 K€ fin 2017.

🕒 Chapitre 042 :

Il s'agit des amortissements des dépenses relatives aux travaux de construction du hangar à plaquettes.

Recettes :

⌚ Chapitre 70 :

Ce poste correspond aux recettes issues de la vente des plaquettes bois.

⌚ Chapitre 042 :

Ce chapitre se rapporte aux amortissements des subventions reçues au titre de la construction du hangar à plaquettes.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

La section d'investissement du budget primitif Bois et Energie de la CCCE s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 7.612 €. Elle présente une physionomie très proche du budget de l'année précédente.

En investissement, l'assiette de dépenses et recettes se limite globalement au remboursement du capital de la dette et aux recettes d'amortissement liées à la construction du hangar de stockage.

DEPENSES				
CHAPITRES	OBJET	Budget primitif 2024	Budget primitif 2025	Evolution BP 2025/2024
21	Immobilisations corporelles	1 343,00 €	1 381,00 €	2,83%
16	Emprunts et dettes assimilées	4 500,00 €	4 462,00 €	-0,84%
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	1 769,00 €	1 769,00 €	0,00%
TOTAL		7 612,00 €	7 612,00 €	0,00%

RECETTES				
CHAPITRES	OBJET	Budget primitif 2024	Budget primitif 2025	Evolution BP 2025/2024
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	7 612,00 €	7 612,00 €	0,00%
TOTAL		7 612,00 €	7 612,00 €	0,00%

Dépenses :

⌚ Chapitre 21 :

Il s'agit de l'achat de matériels.

⌚ Chapitre 16 :

Ce chapitre concerne le remboursement du capital de l'emprunt.

⌚ Chapitre 040 :

Il s'agit de l'amortissement des subventions obtenues dans le cadre des travaux de construction du hangar.

Recettes :

⌚ Chapitre 040 :

Les recettes attendues sur ce chapitre relèvent uniquement des amortissements des dépenses liées aux travaux de construction du hangar à plaquettes bois.

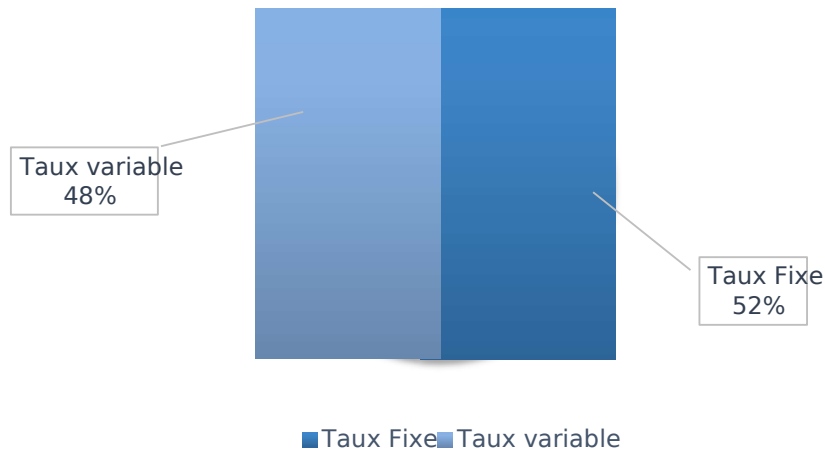
3 - La dette consolidée (budget principal et budgets annexes)

La CCCE assurera en 2025 la gestion et le remboursement de 18 emprunts sur l'ensemble de son périmètre budgétaire répartis sur une dizaine d'établissements financiers.

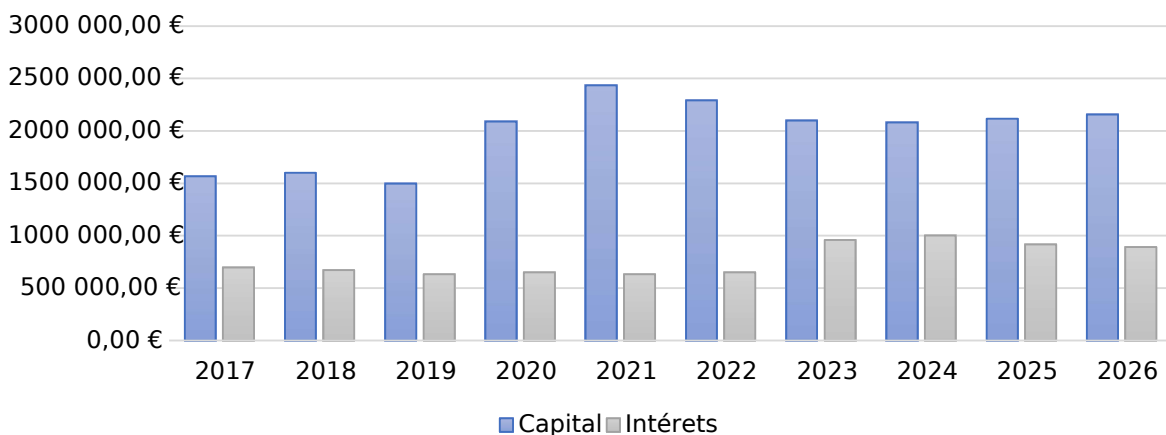
Le capital restant dû (CRD) de la CCCE devrait se situer autour de 33,9 M€ à la fin de l'exercice 2025. Il se structurera de la façon suivante :

- 26,8 M€ pour le budget principal,
- 7,1 M€ pour le budget annexe assainissement collectif,
- 32,7 K€ pour le budget annexe bois énergie.

Répartition de la dette tous budgets confondus par nature de taux



Evolution du remboursement annuel de la dette en capital et intérêts



La dette communautaire est pleinement maîtrisée, avec une capacité de désendettement de moins de 3 ans pour son budget principal et de 3.5 ans pour l'ensemble de ses budgets. Sans nouveau recours à l'emprunt la CCCE se sera désendettée de l'ordre de 13 M€ sur l'ensemble du mandat 2020-2026 ce qui témoigne d'une bonne santé financière.